

<p>Date Convocation 15/05/2024</p> <p>Date Affichage 15/05/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 18 - procurations 04 - absents 05</p>	<p>Le Vingt Deux Mai Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 18 : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Manuela AUGEREAU, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 4 : Anne-Claude CABILIC, Sandrine TARAUD, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Yannick RIVALIN qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Line CHARUAU et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 5 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
---	---

119-VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL, ROUTE DE KER PISSOT

Rapporteur : Isabelle CADOU

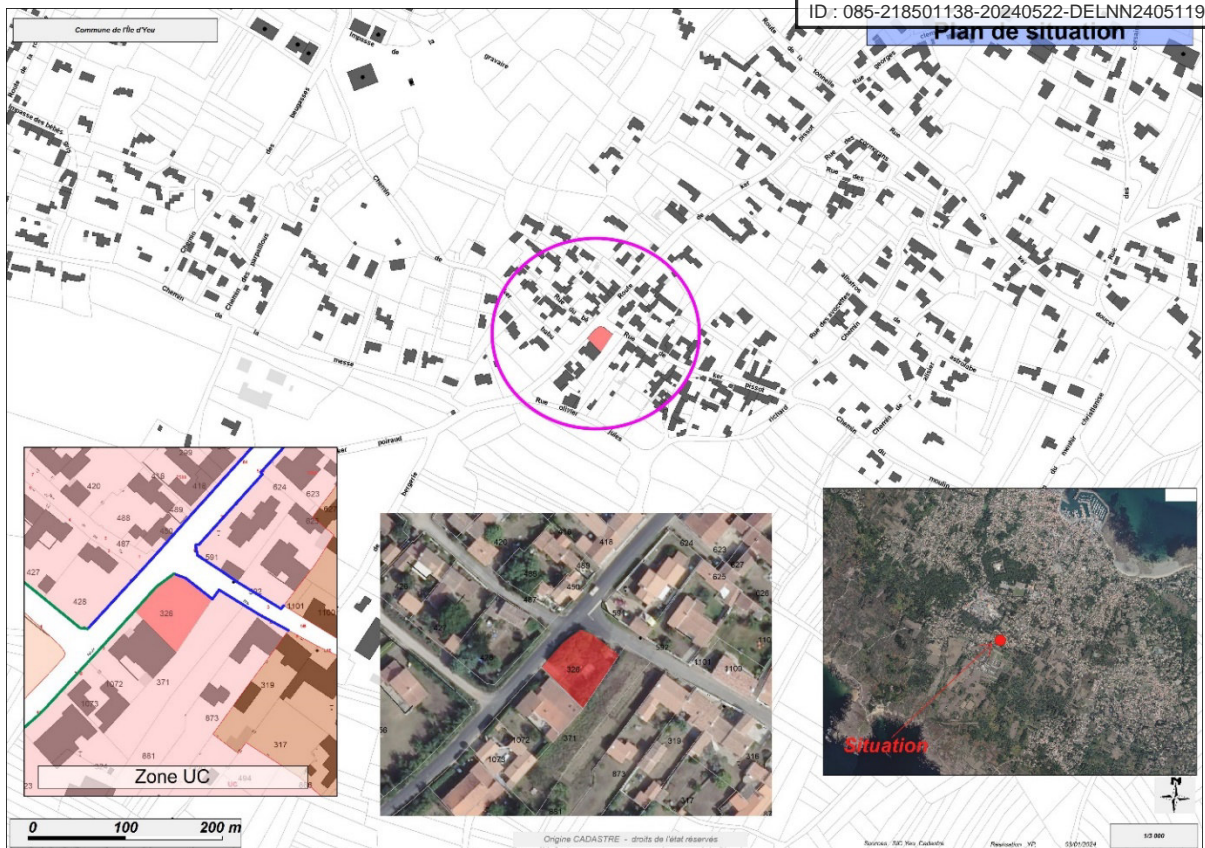
La Commune afin de faire face aux tensions importantes quant à l'accès au logement pour une population aux revenus moyens et modestes, au regard de l'évolution des prix fonciers et immobiliers constatés, s'efforce de permettre l'accès à la propriété.

Depuis plusieurs années une liste de candidats est tenue afin d'enregistrer les demandeurs de terrains ou de biens.

En septembre 2022, le Conseil Municipal avait mis à jour les critères permettant de postuler à l'acquisition des biens proposés par la Commune.

En juin 2023, la Commune a donc organisé un tirage au sort public, en mairie, afin de désigner les lauréats de sept (7) terrains proposés.

Aujourd'hui il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer pour la cession d'un des sept biens situé route de KER PISSOT.



Plan de situation

Description du bien :

Superficie : 374m² ;

Prix de cession (net vendeur) : 65.450,00 € (175€/m²) ;

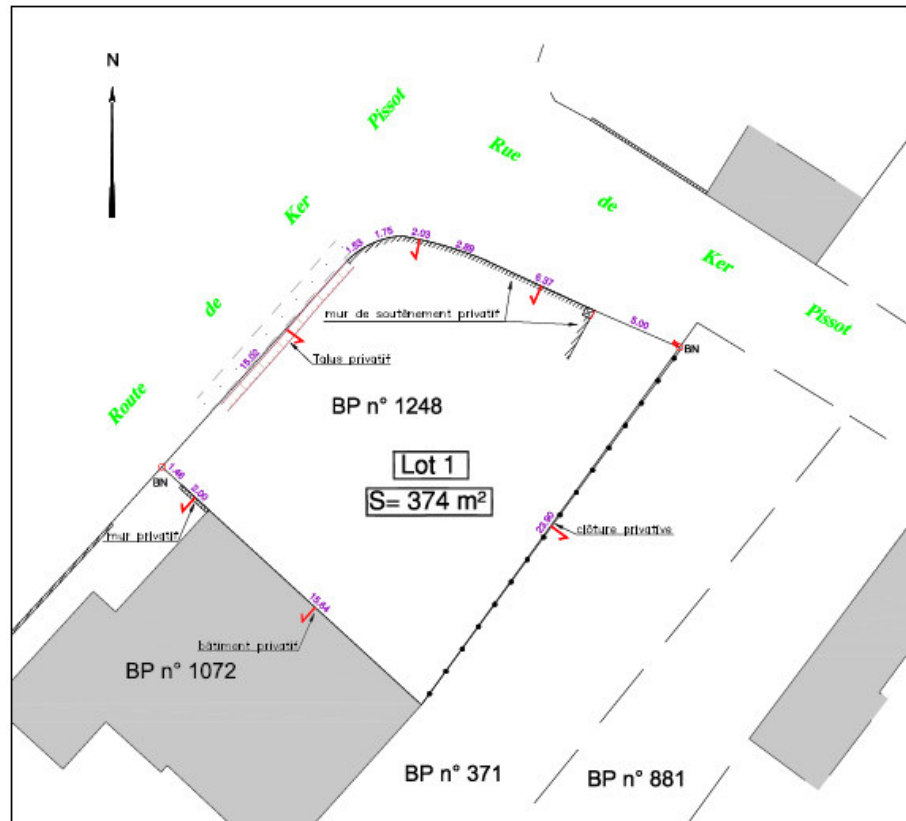
Adressage : 71 route de KER PISSOT ;

Zonage Plan Local d'Urbanisme : UC.

Lauréats : Mme TURBÉ Léann & M. POIRAUD Titouan.



Plan d'ensemble



Extrait du document d'arpentage

Considérant les critères permettant de bénéficier de l'acquisition d'un terrain constructible appartenant à la Commune votés lors du Conseil Municipal du 20 septembre 2022 (délibération référencée DEL NN/22/09/203) ;

Considérant les modalités du tirage au sort qui s'est tenu le 20 juin 2023 ;

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis du service des Domaines référencé 2024-85113-00280 en date du 05 janvier 2024 ;

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **CEDE** l'immeuble cadastré 113 BP 1248 - 374m² à Mme Léann TURBÉ & M. Titouan POIRAUD au prix de 65.450,00 € (175€/m²). (Les frais inhérents à l'acte, seront pris en charge par les acquéreurs) ;
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.
- ♦ **INSCRIT** la recette de cette cession aux chapitres et articles prévus à cet effet [Budget Général].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU